

Recensement agricole 2020

1 102 exploitations agricoles dans la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre

Avec plus de 1 100 exploitations agricoles en 2020, la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) concentre 15 % des exploitations et occupe 17 % de la surface agricole totale de l'archipel. Les exploitations, en diminution de 12 %, ont une surface moyenne en augmentation (4,9 hectares) et valorisent une surface totale qui se stabilise (5 400 hectares). Les structures d'exploitation évoluent avec une baisse importante du nombre des exploitations spécialisées en canne à sucre et des exploitations qui combinent culture et élevage et une augmentation de celles spécialisées en élevage bovin. La main-d'oeuvre employée en agriculture représente près de 1 000 équivalent-temps-plein. Elle demeure majoritairement d'origine familiale (67 %).

Le nombre d'exploitations est en diminution constante

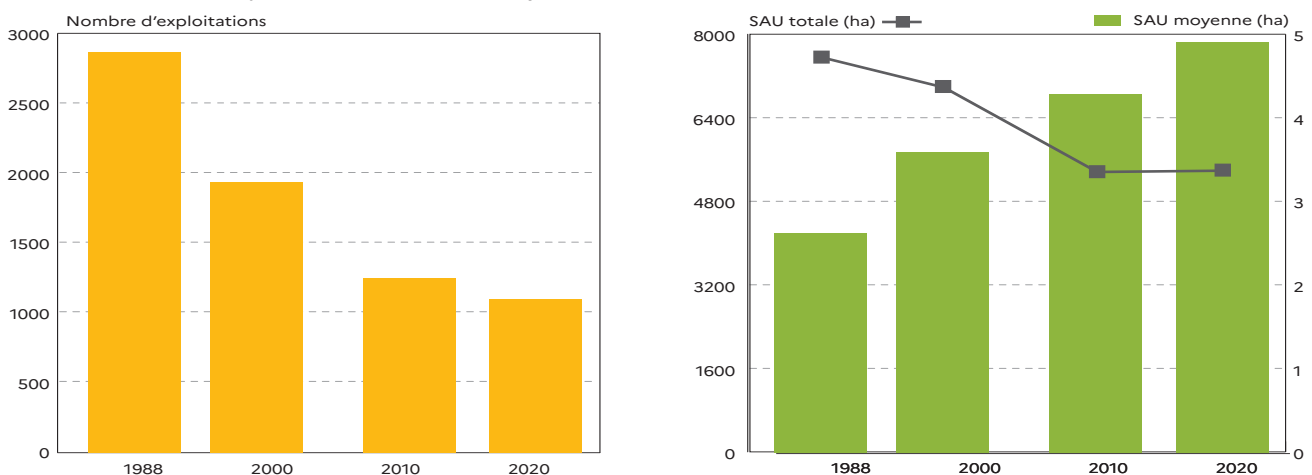
La communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre compte 1 102 exploitations agricoles. Le recul du nombre d'exploitations agricoles recensées se poursuit (tableau) mais à un rythme plus faible. La diminution entre 2010 et 2020 est de 12 %, alors qu'elle était de 36 % entre 2000 et 2010 et de 32 % entre 1988 et 2000. C'est un ralentissement marqué dans le rythme de la baisse du nombre d'exploitations. Les exploitations spécialisées en grandes cultures, c'est-à-dire

principalement en canne à sucre, restent majoritaires mais accusent une forte baisse (- 27 %). Après 30 ans de baisse continue et après avoir chuté de 23 % entre 2000 et 2010, la surface agricole utilisée (SAU) totale connaît une légère augmentation (+ 1 %) pour s'établir à 5 400 hectares en 2020 (graphique 1). Bien que couvrant 63 % de la SAU, les surfaces des terres arables accusent un recul de 7 %. La baisse est encore plus importante pour les surfaces

en canne à sucre qui perdent plus de 420 hectares. Les surfaces des prairies sont en augmentation de 9 % et celles des cultures permanentes sont stables. Les surfaces de bananes, bien que modestes, progressent de 6 %. Moins nombreuses, les exploitations agricoles s'agrandissent. La surface moyenne est en augmentation constante depuis 1988, elle a presque doublé en quarante ans. Une exploitation agricole dispose en moyenne de 4,9 hectares aujourd'hui.

Graphique 1

En 40 ans, plus de 60 % des exploitations ont disparu
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre

Source : Agreste - Recensements agricoles



Tableau
Le recensement agricole en quelques chiffres

| | CANBT 2010 | CANBT 2020 | Evolution CANBT 2020/2010 | Part de la CANBT en Guadeloupe | Evolution Guadeloupe 2020 |
|-------------------------------------------------------------------|------------|------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Exploitations | 1 253 | 1 102 | -12 % | 15 % | -7 % |
| <i>dont à spécialisation végétale</i> | 735 | 604 | -18 % | 19 % | -19 % |
| <i>dont à spécialisation animale</i> | 223 | 275 | + 23 % | 11 % | + 37 % |
| <i>dont mixtes (polyculture, polyélevage)</i> | 295 | 212 | -28 % | 15 % | -26 % |
| Exploitations sous statut individuel | 1 197 | 1 028 | -14 % | 15 % | -8 % |
| Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%) | s | 3 % | s | 23 % | + 2 points |
| Part des exploitations vendant en circuit court ² (%) | 47 % | 48 % | + 1 point | 11 % | + 3 points |
| Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs | 1 270 | 1 116 | -12 % | 15 % | -7 % |
| <i>dont ayant 60 ans ou plus (%)</i> | 24 % | 32 % | + 8 points | 16 % | + 12 points |
| <i>dont femmes (%)</i> | 20 % | 20 % | - 1 point | 15 % | - 3 points |
| Travail agricole (ETP) ³ | 1 241 | 985 | -21 % | 15 % | -15 % |
| SAU totale (ha) | 5 384 | 5 419 | + 1 % | 17 % | + 1 % |
| <i>dont terres arables</i> | 3 682 | 3 430 | -7 % | 20 % | -2 % |
| <i>dont canne</i> | 2 933 | 2 510 | -14 % | 20 % | -12 % |
| <i>dont prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i> | 1 224 | 1 334 | + 9 % | 12 % | + 9 % |
| <i>dont cultures permanentes</i> | 624 | 626 | 0 | 19 % | -3 % |
| <i>dont banane</i> | 308 | 326 | + 6 % | 16 % | -16 % |
| SAU moyenne (ha) ⁴ | 4,3 | 4,9 | + 14 % | | + 9 % |
| Cheptel (UGB) | 6 995 | 6 361 | -9 % | 17 % | -15 % |
| <i>dont bovins (UGB)</i> | 4 316 | 4 051 | -6 % | 15 % | -14 % |

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel)
 2. Fleurs et plantes exclues en 2010
 3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)
 4. Y compris exploitations sans SAU
 Champ : Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)
 Source : Agreste - Recensements agricoles

Près de huit exploitations sur dix sont des microexploitations

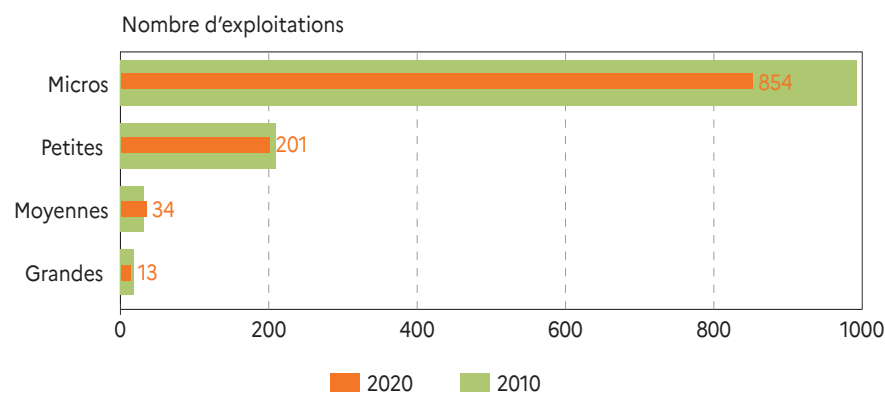
Sur le territoire du Nord Basse-Terre, comme sur l'ensemble du département, les exploitations sont principalement de taille modeste. Les « micro » (très petites unités ayant moins de 25 000 € de PBS – cf. Méthodologie) sont dominantes (*graphique 2*). Malgré une tendance à la baisse (- 14 %), elles demeurent très largement dominantes dans le paysage agricole avec 854 exploitations (77 %). Dotées d'une SAU moyenne de 2,9 hectares, elles valorisent 45 % de la SAU totale. Elles emploient plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole, ce qui correspond à 0,3 ETP par hectare. Elles représentent la quasi totalité des exploitations spécialisées en bovins viande et sont très largement majoritaires pour la canne à sucre (90 %) et pour les exploitations qui combinent culture et élevage (64 %). En 2020, le nombre de « petites » exploitations (entre 25 000 € et 100 000 € de PBS) est de 201 unités. En diminution de 4 %, elles représentent

18 % des exploitations et cultivent 31 % de la SAU. Pour deux tiers d'entre elles, ce sont des exploitations spécialisées en polyculture et polyélevage ou des exploitations spécialisées en fruits et cultures permanentes. Le nombre des « moyennes » exploitations est en

augmentation et celui des « grandes » en diminution. Peu nombreuses, ces deux catégories cultivent 24 % de la SAU et sont spécialisées dans les productions végétales, notamment fruitières et les cultures permanentes.

Graphique 2

Le nombre de micro-exploitations recule de 14 %
 Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 "au prix de 2017"
 Champ : Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
 Source : Agreste - Recensements agricoles

Une forte baisse des exploitations spécialisées en canne à sucre

La baisse du nombre d'exploitations en 2020 masque des disparités et des évolutions importantes d'orientations économiques. Ainsi, le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures diminue de 149 unités en 10 ans, soit 27 % (graphique 3) et les exploitations combinant culture et élevage perdent 28 % de leurs effectifs. Ces baisses importantes correspondent à celles observées à l'échelle du territoire guadeloupéen. A l'inverse, le nombre d'exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins augmente de 60 unités (+ 35 %). Cette hausse n'est pas le résultat du développement de l'élevage bovin, dont le cheptel diminue de 6 %. Elle est la conséquence de la spécialisation en élevage d'exploitations qui associaient culture et élevage en 2010

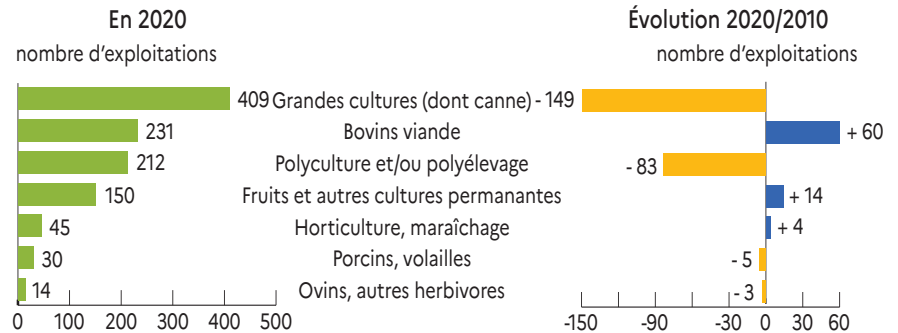
et qui n'ont plus d'atelier de cultures. Dans le même temps, les fruits et autres cultures permanentes gagnent du terrain. Avec un effectif en augmentation

de 10 %, le territoire de Nord Basse-Terre possède aujourd'hui un quart des exploitations guadeloupéennes spécialisées dans ces productions.

Graphique 3

Plus d'une exploitation sur trois est spécialisée en canne à sucre

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution

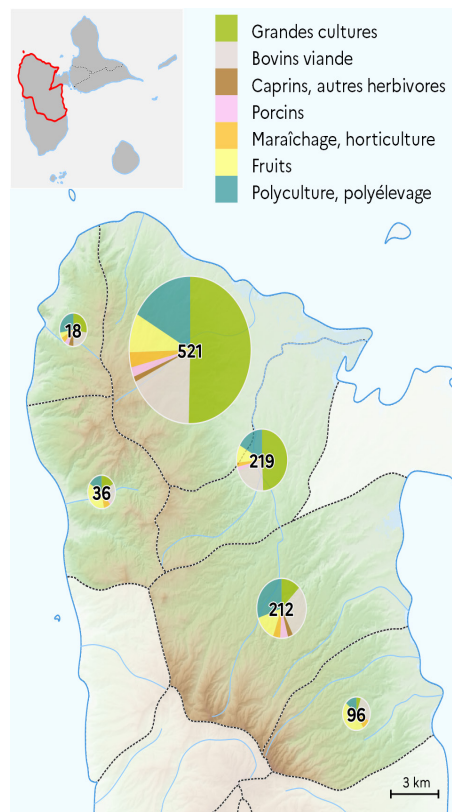


Champ : Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre
Source : Agreste - Recensements agricoles

Zoom sur la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre Un condensé de la Guadeloupe

La communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, localisée à la pointe nord-ouest de la Guadeloupe est la plus grande intercommunalité en superficie de la Guadeloupe (470 km²).

Nombre d'exploitations et Otex en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020
Réalisation : DAAF 971

Elle rassemble six communes (Deshaies, Goyave, Lamentin, Petit-Bourg, Pointe-Noire, Sainte-Rose) résidentielles, touristiques ou agricoles qui forment un condensé de la situation de la Guadeloupe dans son ensemble. Elle se déploie en ceinture entre la mer des Caraïbes et les montagnes du Parc National. Sa géographie contrastée a façonné deux territoires agricoles. La culture de la canne à sucre et de la banane sur le versant fertile de l'est et les cultures traditionnelles sur les zones peu arrosées et abruptes de l'ouest.

Les exploitations représentent 15 % des exploitations guadeloupéennes et la part de la surface utilisée est de 17 %. La production de canne à sucre couvre plus de 2 500 hectares du territoire, malgré une diminution de 14 % en dix ans. Elle est concentrée sur les communes de Sainte-Rose et du Lamentin qui regroupent 90 % des exploitations spécialisées en canne à sucre. De son côté, la commune de Petit Bourg regroupe 19 % des exploitations, principalement orientées vers l'élevage bovin et la combinaison d'élevage et de culture.

Chiffres clés par commune

| | Exploitations (Nombre) | | SAU (Hectare) | | Cheptel (UGB) | | Main-d'oeuvre (ETP) | |
|--------------|------------------------|-------|---------------|--------|---------------|--------|---------------------|-------|
| | 2020 | 2010 | 2020 | 2010 | 2020 | 2010 | 2020 | 2010 |
| Deshaies | 28 | 18 | 47 | 54 | 147 | 103 | 26 | 19 |
| Goyave | 90 | 96 | 480 | 544 | 635 | 350 | 156 | 107 |
| Lamentin | 250 | 219 | 1 688 | 1 458 | 957 | 1 108 | 272 | 199 |
| Petit Bourg | 230 | 212 | 787 | 992 | 1 792 | 1 828 | 275 | 273 |
| Pointe Noire | 43 | 36 | 105 | 89 | 100 | 90 | 38 | 24 |
| Sainte Rose | 612 | 521 | 2 276 | 2 284 | 3 363 | 2 882 | 474 | 364 |
| Guadeloupe | 7 254 | 7 804 | 31 836 | 31 401 | 37 836 | 44 348 | 6 440 | 7 603 |

Champ : Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)
Source : Agreste - Recensements agricoles

21 % d'emplois en moins en dix ans

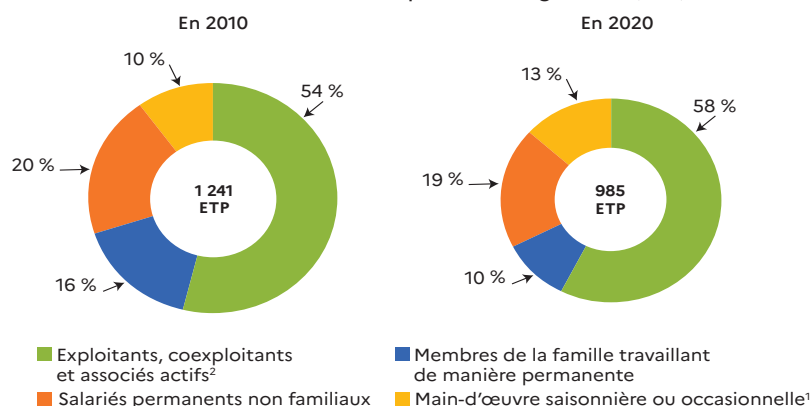
En 2020, les exploitations agricoles du territoire de la CANBT assurent un travail permanent à plus de 1 500 personnes. Elles emploient également plus de 1 700 salariés saisonniers ou occasionnels. Le volume de travail total d'emploi mobilisé représente 985 équivalent-temps-plein (ETP – cf. Méthodologie), contre 1 241 ETP en 2010. C'est une baisse importante de 21 %, bien supérieure à la diminution de 12 % du nombre d'exploitations sur ce territoire. La main-d'œuvre d'origine familiale, en recul de 3 points entre 2010 et 2020 demeure majoritaire (67 %). Les chefs d'exploitation et les coexploitants sont le pilier de cette main-d'œuvre (57 %). Si la part des chefs d'exploitation est en augmentation (+ 3 points), celle des aidants familiaux se réduit (- 6 points) tandis que celle des permanents non familiaux est stable. Le

recours à une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, en augmentation, représente 13 % de l'emploi total.

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)

2. Coexploitants familiaux inclus

Champ : Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre

Source : Agreste - Recensements agricoles

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- voir une activité agricole et commercialiser sa production ;
- atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, ou un seuil spécifique (0,3 ha de cultures spécialisées, ou 0,1 ha de maraichage, ou 2 bovins adultes, ou 6 caprins, ...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les résultats définitifs du recensement agricole 2020.



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Service de l'information statistique, économique et du pilotage
Route de Saint-Phy
Saint-Claude
97109 BASSE-TERRE Cedex

Directeur de la publication : Sylvain VEDEL
Composition : SISEP
Rédacteurs : F. LÉTOUBLON, F. MEBARKI
Dépot légal : Décembre 2022
ISSN : 1155-4037
© Agreste 2022